

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (CE) 1907/2006,
Règlement (CE) 1272/2008 et au Règlement (CE) 2015/830

FR
Version 3

Date de révision 08/06/2017
Date de la version précédente 27/03/2017

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	QUARTZ (Pas de classification)
Codes produit	Voir l'annexe 1
Formule	SiO ₂
Synonymes	Farine de silice, Farine de silice cristalline, Farine de quartz, Sable de quartz, quartzite.
No.-CE	238-878-4
No.-CAS	14808-60-7
Numéro d'enregistrement REACH	Exempté conformément à l'annexe V.7

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Principales applications (liste non exhaustive) : peinture, céramique, fibre de verre, adhésifs, plastiques, joints en caoutchouc, béton spécial, fabrication de pastilles de silicium, de ferrosilicium et d'oxyde de fer. Adjuvant pour la production de ciment et de béton. Matériau de plastification.
Utilisations déconseillées	Aucun usage identifié à la Section 1.2. n'est déconseillé.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Coordonnées
Novo'résine
26 avenue de la
Méditerranée
34110 Frontignan

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France:
Tel.: +33 1 53 76 82 12 (pendant les heures de bureau)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement CE 1272/2008
Pas de classification.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pas de classification.

2.3 Autres dangers

Ce produit est une substance inorganique et ne répond pas aux critères de PBT ou de vPvB mentionnés à l'annexe XIII de REACH. Aucun autre danger identifié.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la production de poussières en suspension dans l'air, porter un équipement respiratoire de protection individuelle conforme à la législation nationale, voir EN 143 : 2000.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune exigence spéciale.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter le balayage à sec et utiliser des systèmes à vaporisation d'eau ou à aspiration (équipés d'un filtre à air à particules de haute efficacité) afin d'éviter la production de poussières en suspension dans l'air. Portez des équipements de protection personnelle conformes à la législation nationale en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Évitez la génération de poussières en suspension dans l'air. Prévoyez des systèmes d'aspiration appropriés aux emplacements où les poussières en suspension dans l'air sont générées. D'autres moyens de contrôle adaptés peuvent inclure une enceinte, une isolation, une suppression par l'eau, un équipement de protection respiratoire. Manipulez les produits emballés avec précaution pour éviter tout éclatement accidentel. Si vous avez besoin de conseils sur les techniques de manipulation en toute sécurité, contactez votre fournisseur ou consultez le Guide de bonnes pratiques auquel il est fait référence à la section 16.

Conseils généraux sur l'hygiène professionnelle

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements souillés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Douche et changement de vêtements à la fin de la période de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Minimisez la génération de poussières en suspension dans l'air et évitez leur dispersion par le vent pendant le chargement et le déchargement. Maintenez les conteneurs fermés et stockez les produits emballés de manière à éviter tout éclatement accidentel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Si vous avez besoin de conseils sur des utilisations spécifiques, contactez votre fournisseur ou consultez le Guide de bonnes pratiques auquel il est fait référence à la section 16.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Respectez les limites d'exposition réglementaire sur le lieu de travail pour tous les types de poussières en suspension dans l'air (p. ex. poussière totale, poussière respirable).

Pour connaître les limites équivalentes dans les autres pays, consultez un hygiéniste du travail compétent ou les autorités de réglementation locales.

Nom chimique	Union européenne	Royaume Uni	France	Allemagne	Pays-Bas
Quartz		TWA:0.1 mg/m ³ resp	TWA:0.1 mg/m ³ alv		TGG:0.075 mg/m ³ resp
Nom chimique	Italie	Espagne	Portugal	Danemark	Pologne
Quartz	TWA:0.025 mg/m ³ resp	VLA-ED:0.05 mg/m ³ resp	VLE-MP:0.025 mg/m ³ resp	GV:0.3 mg/m ³ toi GV:0.1 mg/m ³ resp	NOS:2 mg/m ³ toi NOS:0.3 mg/m ³ resp
Nom chimique	Belgique	Finlande	Norvège	Hongrie	Suède
Quartz	TWA:0.1 mg/m ³ resp	HTP-arvot: 0.05 ma/m ³ resp	TWA:0.3 mg/m ³ toi TWA:0.1 ma/m ³ resp	AK:0.15 mg/m ³ resp	NGV:0.1 mg/m ³ resp
Nom chimique	Roumanie	Russie	Grèce	République tchèque	Slovaquie
Quartz	NGV:0.1 mg/m ³ resp			TWA:0.1 mg/m ³ resp	NPEL:0.1 mg/m ³ resp

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Minimisez la génération de poussières en suspension dans l'air. Travaillez en systèmes clos, utilisez des systèmes d'aspiration des locaux ou tout autre forme de dispositif de sécurité intégrée pour conserver les niveaux de matières en suspension en deçà des limites d'exposition spécifiées. Si les opérations génèrent des poussières, des fumées ou des brouillards, utilisez un système de ventilation pour maintenir l'exposition aux particules en suspension dans l'air en deçà de la limite d'exposition. Mettez en place des mesures organisationnelles, p. ex. en isolant le personnel des zones poussiéreuses. Retirez et lavez les habits sales.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux de protection en cas de risque de blessures pénétrantes de l'œil.
Protection de la peau	Aucune exigence spécifique. Pour les mains, voir ci-dessous. Il est recommandé que les travailleurs souffrant de dermatoses ou dont la peau est sensible utilisent des protections appropriées (p. ex. vêtements de protection, crème barrière).
Protection des mains	Il est recommandé que les travailleurs souffrant de dermatoses ou dont la peau est sensible utilisent des protections appropriées (p. ex. gants, crème barrière). Lavez-vous les mains à la fin de chaque session de travail.
Protection respiratoire	En cas d'exposition prolongée aux concentrations de poussières en suspension dans l'air, portez un équipement de protection respiratoire conforme aux exigences de la législation européenne ou nationale. Il est recommandé d'utiliser les demi-masques ou masques complets avec des filtres contre les particules de catégorie 2 ou 3 (FP2 - FP3). Voir EN 143 : 2000 - des équipements de protection respiratoire. Filtres à particules.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Evitez la dispersion par le vent.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique @20°C	Solide
Aspect	Poudre (Forme du grain: angulaire)
Couleur	Marron / Blanc
Odeur	Inodore
pH	5 - 8 (@40% en dispersion aqueuse @20°C)
Point de fusion/congélation	> 1610 °C
Point/intervalle d'ébullition	2230 - 2590 °C
Point d'éclair	Sans objet (solide avec un point de fusion >1610 °C)
Taux d'évaporation	Sans objet (solide avec un point de fusion >1610 °C)
Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable (non combustible)
Limites d'inflammabilité dans l'air	Ininflammable
Limites d'explosivité	Non-explosif (absence de groupes chimiques associés à des propriétés explosives)
Pression de vapeur	Sans objet (solide avec un point de fusion >1610 °C)
Densité de vapeur	Sans objet
Densité relative	2 - 3 (eau = 1)
Solubilité	
Hydrosolubilité	Négligeable
Solubilité dans l'acide fluorhydrique	Soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Sans objet (substance inorganique)
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'échauffement spontané au dessous de 400 °C (solide avec un point de fusion >1610 °C)
Température de décomposition	-2000 °C
Viscosité, dynamique	Sans objet (solide avec un point de fusion >1610 °C)
Propriétés explosives	Non-explosif (absence de groupes chimiques associés à des propriétés explosives)
Propriétés comburantes	Pas d'oxydation (la substance est incapable de réagir exothermiquement avec un matériau combustible)

9.2 Autres informations

Sans objet.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1.Réactivité

Inerte, non réactif.

10.2.Stabilité chimique

Stable chimiquement.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses .

10.4.Conditions à éviter

Non pertinent.

10.5.Matières incompatibles

Pas d'incompatibilité particulière .

10.6. Produits de décomposition dangereux

Non pertinent.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	
Ingestion	La DL50 orale aiguë du quartz est supérieure à 2 000 mg/kg.
Contact avec la peau	La DL50 dermique aiguë du quartz est supérieure à 2000 mg/kg.
Inhalation	Il n'existe aucune donnée spécifique de toxicité aiguë à des doses permettant une décision catégorique sur la classification en matière de toxicité d'inhalation aiguë, quelle que soit la forme de silice cristalline à 100 %. Aucune toxicité d'inhalation aiguë n'est attendue d'après les références croisées d'une étude de conformité de l'OCDE avec une substance qui contient 45 % de cristobalite et ne donne aucune indication de létalité. Par conséquent, aucun test supplémentaire n'est garanti dans l'intérêt du bien-être animal.

Nom chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Quartz	>2000 mg/kg	>2000 mg/kg	

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Le quartz (sable grossier et broyé) n'est pas irritant pour la peau (OCDE TG 404).
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le quartz (sable grossier et broyé) n'est pas irritant pour les yeux (OCDE TG 405).
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Aucune preuve de sensibilisation de la peau dans les données du manuel.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Le quartz a un effet génotoxique et mutagène, essentiellement de par ses effets inflammatoires. Le quartz respirable n'a entraîné aucune mutation HPRT accrue dans des cellules épithéliales pulmonaires in vitro du rat.
Cancérogénicité	Un risque accru de cancer du poumon est démontré uniquement lors d'expositions professionnelles fréquentes à la silice cristalline respirable. Le risque accru de cancer du poumon se limite aux sujets ayant contracté la silicose.
Toxicité pour la reproduction	La silice est essentielle à la fonction pulmonaire normale et est ingérée oralement via la consommation d'aliments contenant naturellement de la silice. Une étude précoce portant sur une génération de rats Wistar n'a fourni aucune preuve d'effets indésirables suite à une absorption à long terme d'eau riche en silice.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles -exposition unique	Études disponibles; peu probantes.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles -exposition répétée	Ce produit n'est pas classé STOT RE selon les critères définis dans le Règlement CE 1272/2008. Une exposition prolongée et/ou massive aux poussières contenant de la silice cristalline alvéolaire peut provoquer la silicose, une fibrose pulmonaire nodulaire due au dépôt dans les poumons de fines particules alvéolaires de silice cristalline. Un faisceau de preuves vient étayer le fait qu'un risque accru de cancer se limiterait aux personnes souffrant déjà de silicose. La protection des travailleurs contre la silicose doit être assurée en respectant les limites réglementaires existantes d'exposition professionnelle et en appliquant des mesures supplémentaires de gestion des risques le cas échéant (voir la section 16 ci-dessous pour plus d'informations).
Danger par aspiration	Aucun danger d'aspiration envisagé.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1.Toxicité

Non pertinent

12.2.Persistance et dégradabilité

Non pertinent.

12.3.Potentiel de bioaccumulation

Non pertinent. Certains organismes accumulent Si(OH)₄.

12.4.Mobilité dans le sol

Négligeable.

12.5.Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent.

12.6.Autres effets néfastes

Aucun effet secondaire spécifique connu.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Dans la mesure du possible, le recyclage est à préférer à l'élimination. Peut être éliminé dans le respect des réglementations locales.

Emballage La formation de poussières résultant des résidus présents dans les emballages doit être évitée et la protection adaptée des travailleurs doit être garantie. Stockez les emballages utilisés dans des réceptacles fermés. Le recyclage et l'élimination des emballages doivent être effectués dans le respect des réglementations locales. La réutilisation des emballages n'est pas recommandée. Le recyclage et l'élimination des emballages doivent être effectués par une société de traitement des déchets habilitée.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément: ADR, RIO, ADN, IMDG, IATA/ICAO.

14.1. Numéro ONU

Non pertinent.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non pertinent.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Non classé

IMDG : Non classé

ICAO/IATA: Non classé

RIO : Non classé

14.4. Groupe d'emballage

Sans objet.

14.5 Dangers pour l'environnement

Non pertinent.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution spéciale .

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non pertinent.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information sur les législations nationales

Code du Travail: article R. 4411-3 et suivants .
 Code du Travail: article R. 4624-19 et 20: surveillance médicale renforcée pour les travaux comportant des risques particuliers (article L. 4111-6 et décrets spéciaux pris en application) .
 Code du Travail: articles R. 4412-27 et suivants : contrôle des VLEP .
 Code du Travail: articles R. 4412-154 et suivant.
 Décret 2009-1570 du 15/12/2009 relatif au contrôle des VLEP sur les lieux de travail.
 Tableaux des maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale, Art. L. 461-1 à L. 461-8 .
 Tableaux des maladies à caractère professionnel: Code de la Sécurité Sociale, Art. L. 461-6 et Art. D. 461-1 .
 Affections des voies respiratoires susceptibles d'avoir une origine professionnelle .
 Fiche toxicologique de l'INRS N° 232.
 De plus, en France les sables siliceux contenant plus de 5 % de silice libre ne peuvent pas être utilisés pour le sablage à sec (cf. Décret n° 69-558 du 06/06/1969 - JO du 11/06/1969 – Circulaire TE 7-72 du 08/03/1972 et Arrêté du 14/01/1987).
 A ce titre, les emballages portent la mention suivante: Silice libre supérieure a 5 % - Utilisation règlementée.
 Fiche toxicologique de l'INRS N° 232.
 De plus, en France les sables siliceux contenant plus de 5 % de silice libre ne peuvent pas être utilisés pour le sablage à sec (cf. Décret n° 69-558 du 06/06/1969 - JO du 11/06/1969 – Circulaire TE 7-72 du 08/03/1972 et Arrêté du 14/01/1987).
 A ce titre, les emballages portent la mention suivante: «Silice libre supérieure a 5 % - Utilisation règlementée ».

Législation/exigences internationales

Aucune information disponible.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Exempt de l'enregistrement REACH, conformément à l'Annexe V.7. du Règlement (CE) 1907/2006.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les données s'appuient sur nos connaissances les plus récentes mais ne constituent en aucun cas une garantie en termes de caractéristiques spécifiques du produit ni n'établissent une relation contractuelle légalement valable.

Matériaux de tiers

Dans la mesure où les matériaux non fabriqués ou fournis par Sibelco Europe sont utilisés en conjonction avec ou à la place de matériaux de Sibelco Europe, le client est responsable d'obtenir lui-même, du fabricant ou du fournisseur, toutes les données techniques et autres propriétés concernant ces matériaux ou d'autres matériaux et de se procurer les informations nécessaires à leur sujet. Aucune responsabilité ne saurait être acceptée pour ce qui concerne l'utilisation de QUARTZ de Sibelco Europe en conjonction avec les matériaux d'un autre fournisseur.

Relevé des modifications apportées à la version précédente de la FOS

Valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (Espagne), Informations toxicologiques (Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée).

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

Formation

Les travailleurs doivent être formés à l'utilisation appropriée et à la manipulation de ce produit, conformément aux réglementations en vigueur.

Autres informations importantes

En 1997, le CIRC (le Centre international de recherche sur le cancer) a conclu que la silice cristalline inhalée sur le lieu de travail pouvait provoquer un cancer des poumons chez l'homme. Il a toutefois signalé qu'il ne fallait en aucun cas incriminer toutes les circonstances industrielles et tous les types de silice cristalline. (Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques carcinogènes des substances chimiques pour les hommes, Silice, poussières de silicates et fibres organiques, 1997, Vol. 68, CIRC, Lyon, France).

En 2009, le CIRC a confirmé, dans ses Monographies série 100, sa classification de la poussière de silice cristalline, sous forme de quartz et de cristobalite (Monographies du CIRC, Volume 1DOC, 2012)

En juin 2003, le CSLEP (le Comité scientifique européen en matière de limites d'exposition professionnelle) a conclu que le principal effet pour l'homme de l'inhalation de poussières de silice cristalline alvéolaire était la silicose. "Nous disposons de suffisamment d'informations pour conclure que le risque relatif de cancer du poumon augmente chez les personnes souffrant de silicose (et, apparemment, pas chez les employés ne souffrant pas de silicose, et exposés à des poussières de silice dans les carrières et dans l'industrie de la céramique). La prévention de la survenue de la silicose permettra donc également de réduire le risque de cancer..." (CSLEP, SUM Doc 94-final, juin 2003).

Un accord de dialogue social plurisectoriel sur la protection de la santé des travailleurs dans le cadre de la manipulation et de l'utilisation de la silice cristalline et des produits qui en contiennent a été signé le 25 avril 2006. Cet accord autonome soutenu financièrement par la Commission européenne est fondé sur un Guide de bonnes pratiques. Les exigences de cet accord sont entrées en vigueur depuis le 25 octobre 2006. Cet accord a été publié dans le Journal officiel de l'Union européenne (2006/C 279/02). Le texte de l'accord et de ses annexes ainsi que le Guide de bonnes pratiques, sont disponibles sur le site : <http://www.nepsi.eu> et contiennent des informations et des conseils utiles pour la manipulation des produits qui contiennent de la silice cristalline alvéolaire. Documents de référence disponibles sur demande auprès de EUROSIL, l'Association européenne des producteurs de silice.

Cette fiche de données de sécurité (FOS) s'appuie sur les dispositions légales du Règlement REACH (CE 1907/2006 ; article 31 et Annexe II), tel que modifié. Son contenu fait office de guide de la manipulation préventive appropriée du matériau. Il relève de la responsabilité des destinataires de cette FOS de veiller à ce que les informations communiquées ici soient correctement lues et comprises par toutes les personnes susceptibles d'utiliser, de manipuler, de détruire ou d'entrer en contact de toute autre manière avec le produit. Les informations et instructions fournies dans cette FOS s'appuient sur l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques, à la date de publication indiquée. Elles ne doivent en aucun cas être interprétées comme une garantie de performances techniques et de caractère adapté à des applications spécifiques ni n'établissent une relation contractuelle légalement valable. Cette version de la FOS remplace toutes les versions précédentes.

Abréviations et acronymes

EC: Commission Européenne

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemical substances (L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances)

TWA: Time-Weighted Average (VME - Moyenne pondérée en temps) - 8 heures

tot: Poussières totales

alv: Fraction inhalable

resp: Poussières respirables

LDSO: Dose létale médiane

STOT: Specific Target Organ Toxicity (toxicité spécifique pour certains organes cibles)

RE: Expositions répétées

PBT: Persistante, Bioaccumulable, Toxique

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulating (très Persistantes et très Bioaccumulables)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RIO: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (Regulations for the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voies de Navigation intérieures (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways)

IMDG: International Maritime Dangerous Goods Code

ICAO: International Civil Aviation Organization

FOS n°

AP00127/APSO

Avis de non-responsabilité

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Fin de la Fiche de données de sécurité

ANNEX 1: TRADE NAMES AND PRODUCT CODES

Trade name	Product code(s)
Kwartzsand	M31, M31C, M31D, M32, M32WI, M34, M34WI, M35 MAM1, MAM1S, MAM1SA, MAM1ST300, MAM1T, MAM1U, MAM2, MAM3, MAMOD F100 SIG 1, SIG2, SIG 3, SSO, SSS, S60, S65, S70, S80, SaS, S90, S150, ST?
Puresil®	MAM1, MAM1S, MAM1SA, MAM1ST300, MAM1T, MAM1U SIG1, SIG1S
DRY SAND, WET SAND, FILTERSAND, etc....	
GRANI ROSSI	
MIX DI SABBIE	
SABBIA ATTRIZIONATA BIANCA	
SABBIA ATTRIZIONATA FONDERIA	
SABBIA ATTRIZIONATA ROSSA	
SILICA SAND - LISSIL - BLANSIL - UNIFRAC	CV02, CV03, CV22, CV23, CV30, CV31, CV32 / CV32 Brut criblé, V35, CV300 Sable correcteur CV SONR, Cobanasil LA02, LA22, LA30, LA31, LA32 / LA32 Brut vrac, LA35, LA300 HY3 Fondsil, Sable correcteur MO, Cobanasil NE03, NE24, NE30, NE34 Blansil 24 / Blansil 24T Sable correcteur NE, Sable correcteur LC Grès enrochement, Grès 20/40, Grès 30/150 BR34, BR35, BR36, BR37 k3A38, GA39 LS39, Lissil 39 Sable correcteur BR, Sable correcteur HA, Sable BR / TC Equisable BR, Equisable HA HN31, HN34, HN38 HN 0,4/0,8, HN 0,6/1,6, HN 1/2,5, HN 2/4, HN 5/10 SH22 MX1600, MX 0,4/1,6H, Mel Bord Evolution, Mel Toubin Cobanasil, Unipar Bunker BE001, BE01, BE30, BE31, BE32, BE38 Sable correcteur jaune, Sable correcteur rouge, Cobanasil BB 0/2, BB 0,1/1,2, BB 0,2/2, BB 0,3/1,2, BB 0,3/2,6, BB 0,4/1,6, BB P,6/2, BB 0,6/2,6, BB 0,8/1,4, BB 0,8/1,8, BB 0,8/2,5, BB 1/2,5, BB 12,S/5, BB 2/4, BB 2,5/5, BB 3/8, BB 4/8, BB 8/15 MI01, MI31, MI51 MI n°0, MI n°1, MI n°2, MI n°1-2 MI 0/2,5, MI 0,1/1,2, MI 0,1/1,6, MI 0,1/0,35, MI 0,2/0,6, MI 0,2/0,8, MI P,3/0,6, MI 0,3/0,8, MI 0,4/0,7, MI 0,4/0,8, MI 0,4/0,9, MI 0,4/1,3, MI tl,5/1, MI 0,7/1,3 Cobanasil Sable SIL 0/3, Sable SIL 0,7/1,3 Blansil 0,6F, Blansil 3F, Blansil 35F Sable D1, Sable à Bâtir BB, Sable fin MI Brut M, Sable correcteur MI BV, Sable correcteur brut criblé MI Unifrac 12/20, Unifrac 16/30, Unifrac 20/40, Unifrac 30/50, Unifrac 140/70 DU32 DU 0,1/0,35, DU 0,1/0,4, DU 0,1/0,5, DU 0,1/0,6, DU 0,3/1,2, DU 0,4/1, DU 0,4/0,8, DU 0,4/1,3 DU2 Brut / Brut criblé, DU3 Brut / Brut criblé Sable fin DU B 0,2/1 Silmax 0,8/2, Silmax 1,2/2 SP20, SP30, SP40, SP41K, SP45, SP49, SP49R, SP55, SP65, SP80 rtsand1 k;1, G2, G3, G4, GS

Trade name	Product code(s)
	RM20F, RM30, RM41, RM41K, RM41K130, RM41E, RM41ES, RM43, RM45M, RM49, RM49R tR31, CR31S, PBS1, PBS1S, PBS2, PBS3 iD1, TD2, TD3, TD4, HI3, HI3B F65
Quartzsand	H31, H33
ENTZAND	M32
SILVERBOND®	P(*) D6 M31, M31C, M31D, M32, M32WI, M34, M34WI MAM1, MAM1S, MAM1ST300, MAM1T, MAM1U, MAM2, MAM3, MAMOD F100
KWARTSZAND	M31, M31C, M31D, M32, M32WI, M34, M34WI MAM1, MAM1S, MAM1ST300, MAM1T, MAM1U, MAM2, MAM3, MAMOD F100
QUARTZ	
Dansand	
Bornholmsand	
Silversand	
Nilsia quartz	NFQ 0,05-0,2 / 0,05-0,2 Low Ti / 0,05-0,5 / 0,1-0,6 / 0,1-0,6L / 0,1- P,6 S / 0,5-1,2 T ki / 0,5-1,5 l1-2 / 2-3 / 3-5 / 8-16 / 0,5-1 T / 0,7-1,2 lf / 1-2 T / 1-4 mi / 2 - 3 T / 3-5 T / 0-6 / 0-10 / 10-35
Sponesand	P-0,2 10-0,4 1o,1-0,4 10,3-0,5 10,4-1,0 10-1 10-1,2 10,8-1,2 11,0-2,5 / P-3,5 12,0-3,5 13,0-6,0 10-6 11-4 12-4 St0pe oq Muresand 0/8 Pusse/Muresand Spone Volleyballsand 50
Silica sand	
Brobysand	
Skansand	
SILICA SAND/QUARTZ SAND	6, 28, 30, 35, 37, 40, 45, 48, 50, 52, 55, 60, 65, 70, 80, 80F, 95, 100, 110, 6/12, 8/16, 8/25, 8/30, 10/16, 14/25, 16/30, 18/36, 20/40, 40/70, 1- 12MM, 2-4MM, AMBER, BUILDING SAND, BUNKER SAND, DSG, EW80, FF, FILL MATERIAL, FINES, FLINT, GAWSWORTH F, HS, bIS, PWS, SP30, SPORTS 30, SLOFIL, T, W BLEND, WBS, MAM1, MAM1S, MAM1SP, M32
SABBIA	ELS iIPO F0/10, TIPO F0/18 S, TIPO F0/20, TIPO F0/25, TIPO F0/30, iIPO F0/31, TIPO F0/32, TIPO F0/34, TIPO FO/MB iIPO AF/25 5SN 1, 2 SPECIALE P 20, P 30, P 35 S, P 35, P 40, P 50, P 60 110 V, 110 DV, CRYSTAL, CRYSTAL SUPER FINE, SUPER FINE, FONDERIA S 53, GROSSA, MULTIUSO FS 50/60 SP, RM 01, RM 10, RM 20, RM 30, RM 45, RM 49, 1A RF/25 SIG1, SIG2, SIG3, S50, S60, S80, S90, S150, ST? M31, M31C, M31D, M32, M32WI, M34, M34WI MAM1, MAM1S, MAM1ST300, MAM1T, MAM1U, MAM2, MAM3, MAMOD F100
GRANUSIL PM	P,1-0,3 1o,3-0,7 10,1,2 11,2-2,5 12,5-4,0
RENA SECA RENA HUMEDA RENA SILICEA	-GRH12, A-GRH12D, A-GRH1530, A-GRH26, A-GRH615, A- K3RS05, A-GRS05/21CCET, A-GRS05BIO, A-GRS07, A-GRS07BT, A- k;RS12, A-GRS12C, A-GRS12CAR, A-GRS12CMB, A-GRS26, A-H25, fA_-H35, A-H40BK, A-H40BKFL, A-H40BKFLIQE, A-H40BKFLVC, A- H40BKIQE, A-H40BKPER, A-H40BKVC, A-H40ZA, A-H45, A- H45SGB, A-H45VD, A-H50BK, A-H50BKFL, A-H55, A-H55CAS, A- H55GE, A-H55SGR, A-H55VD, A-H70, A-HAVGP2, A-HAVGULL, A- HAVGUNA, A-HAVSG3, A-HC, A-HC45, A-S0550PD, A-S25, A- S25CH, A-S25SGC, A-S35, A-S40BK, A-S40BKFL, A-S45, A-S45FL, -S45FLAM, A-S50BK, A-S50BKFL, A-S50BKFLFS, A-S50BKGE, A-

Trade name	Product code(s)
	SSOBKME, A-SSS, A-SSSAV, A-SSSNMI, A-S60FC, A-S70, A-S70KL, A-SC, A-SC USGA CA-07MS, CA-12MS, CA-24MS, CA-BCSH, CA-BCSS, CA-BCSSDH, CA-BPH, CA-IR06S, CA-SOS, CA-V07H, CA-V600H, CA-V600S, CA-OSSD, CA-RSDH, CA-V600PS, CA-P6S, CA-BPMBCSS, CA-R FILLER, CA-V07S, CA-VGR12S, CA-C40S, CA-V3040S, CA-VIOS, CA-CSSS, CA-V07S F, CA-VGV24S, CA-BCSS SGALC, CA-BCSS SGMONT, CA-CSSS AMITECH, CA-RSDH, CA-BPS, CA-DU32S, CA-IR06H, CA-MOGV58H, CA-RVBCSH, CA-SDH, C-ASGH, C-ASGS, CA-V07H F J-1530H, J-1530S, J-3040H, J-3040S, J-4050H, J-4050S, J-5060H, J-5060S, J-6070H, J-6070S, J-7080H, J-7080S, J-4060GGH, J-4060MTH, J-5060 MTS, J-4060GMH, J-5060HFE150, J-3060H (USGA), J-4060DH, J-4060DS, J-4060MS, J-80120H, J-80120S, J-12030S, J-3060S (USGA), J-400 H, J-450H, J-480H, J-SOOIH, J-SOTSGH, J-SOTPHSA, J-SOTPSH, J-SOSEVH, J-60BSGH, J-5060HSI, J-100TSGH, J-2030S1, J-801201CCETS, J-4060BTH, J-SOTPH, J-SOCVTH, J-6070SC, J-5060 PS, J-5864S, J-5080HFE200, J-4060GGHK, J-20300HL, J-35001H, J-5070SSK, J-350 SGH, J-350 KH, J-SOTPHS, J-4060DHAP, J-3070H, J-450SGH, J-5060SAMC, J-5060SF, J-5060HN, J-5060MRHS R-GRH12N, R-HN, R-HS600, R-HN200, R-GRH12F, R-HF, R-HFSO, R-SN, R-HF200, R-HFG, R-F3040H, R-HF600, R-HF600 seca, R-F3040S, R-HF600S BB, R-HFVZ, R-HFCAS, R-HS600GPBA, R-HS600GPAA, R-HNIQ, R-HNFO, R-HFMO, R-GRH12SFMUT, R-k3RH12SMUT, R-HNVZ, R-GRH12NIM, R-HF2, R-S600GPBA2, R-S600GPAA2, R-SNCO, R-HN200TC, R-S600KK, R-SNTO, R-AL-S600AGC, R-HFOI F-C40S, ZF-BE01S, ZF-R0408S, ZF-V2, SS, ZF-CSSH, ZF-CSSS, F-IR06H, ZF-IR06S, ZF-L105115H, ZF-L105115S, ZF-VOSSD, ZF-GR12SD, ZF-RHN, ZF-V07H, ZF-V07S, ZF-VGV24S, ZF-V3040S, ZF-V600H, ZF-V600S, ZF-VGR12H, ZF-VGR12S, ZF-VGV26H, F-VGV26S, ZF-VIOH, ZF-VIOS, ZF-J5060S, ZF-J6070S, ZF-A24MS, ZF-RGRH12N, ZF-VGR36H, ZF-P40/0SS, ZF-GV08SMM, F-VGRH12F, ZF-CA12MS, ZF-CA07MS, ZF-V07S F
Quartz sand BK	BK3W, BK3D, BK4W, BK4D, BKSW, BKSD, BK35W, BK35D, BK45D, BK45W, BKSOW, BKSSD, BKSSW, BK56D, BK56W, BKS/4W
Quartz sand TM	P.071-0.25, 0.1-0.3, 0.1-0.4, 0.1-0.5, 0.2-0.6, 0.4-0.8, o.s-1.2, 0.8-1.6, P.4-2.0, 4070U, 4050A, 3050U, 3050A, 2040U, 2040A, 1630U, 1630A, 1220U, 1220A, 100 Mesh

Issuing date: 25-07-2017 (Version 1.2)

ANNEX 2: CONTACT DETAILS CUSTOMER SERVICE

Country	Contact details
The Netherlands	Sibelco bp de Bos 300 NL-6223 EP Maastricht Telf.: +31 (0)43 3663636 sales.mineralsplus@sibelco .com
The Netherlands	Sibelco Abrasives Noordhoek 7 NL-3351 LD Papendrecht Telf.: +31 (0)78 615 8122 / +31 (0)78 654 6770 sales.filcom@sibelco .com / info.eurogrit@sibelco .com
Germany	Sibelco Deutschland GmbH Salzerstrasse 20 DE-56235 Ransbach-Baumbach Telf.: +49 2623 830 kontakt@sibelco.de
Belgium	Sibelco Benelux De Zate 1D B-2480 Dessel Telf.: +32 14 83 72 11 sales@sibelco.be
Spain	Sibelco Spain Capuchinos de Basurto, 6 - 5° B ES-48013 Bilbao (Vizcaya) Telf.: +34 944240098 loedidos@sibelco .com
Italy	Sibelco Italy viale Dino Ferrari, 75/83 Maranello IT-41053 Modena Telf.: +39 0536 934111 K>rdini_clienti@sibelco.com
France	Sibelco France Immeuble Le Colisée - Bât. C Avenue de l'Arche C Danton FR-92419 Courbevoie Cedex Telf.: +33 1 53 76 82 00 adm.commercial.oaris@sibelco.fr
Turkey	Sibelco Turkey ALTI KÖYÜ TR-09500 ÇINE/AYDIN Telf.: +90 256 722 27 00 selda.sevinc@sibelco .com
Poland	Sibelco Poland ul. gen Józefa Hallera 165 PL-80-416 Gdansk Poland Telf.: +48 58 524 0245 tsa.gdansk@sibelco .com
United Kingdom	Sibelco UK Brookside Hall, Sandbach UK-CW11 4TF Cheshire Telf.: +44 845 357 1010 sales@sibelco.co .uk
Sweden	Sibelco Sweden Prastgårdsgatan 30 SE-431 44 MÖLNDAL Telf.: +46 31 733 2210 info.molndal@sibelco .com

Country	Contact details
Norway	Sibelco Sweden Prastgårdsgatan 30 SE-431 44 MÖLNDAL Tel.: +46 31 733 2210 info.molndal@sibelco .com
Denmark	Sibelco Sweden Prastgårdsgatan 30 SE-431 44 MÖLNDAL Tel.: +46 31 733 2210 info.molndal@sibelco .com
Finland	Sibelco Finland Mikkilankallio 3 FI-02770 Espoo Finland Tel.: +358 10217 9800 order.finland@sibelco .com
Ukraine	Sibelco Ukraine Illinsky Business Center a, Illins'ka Street, 1st block, 4th floor 04070 Kyiv Ukraine Tel.: +380444903318 ua.clav@sibelco .com
Russia	Sibelco Russia Eganovo village Ramensky district 140125 Moscow region Russian Federation Tel.: +7 4952325150 *323 marketing-sibrus@sibelco .com

Issuing date: 31/03/2017 (Version 3)

EN	Annex to the Safety Data Sheet - Annex
BG	np110>K6He KbM V1HQ:>OpMal...1OH6H nCT 38 5eJonaCHOCT - np110>K6He
CS	Priloha k Bezpečnostní List - Priloha
DA	Bilag til Sikkerhedsdatablad - Bilag
DE	Anlage zum Sicherheitsdatenblatt - Anhang
EL	napáT μa TOY MATIO LIEOOμEvw AccpOAEIOO - napáT μa
ES	Anexo a la Ficha de Datos de Seguridad - Anexo
FI	Lirre Kaytteturvallisustiedote - Lirre
FR	Annexe à la Fiche de Données de Sécurité - Annexe
HU	Melléklet a Biztonsági Adatlap - Melléklet
IT	Allegato alla Scheda di Dati di Sicurezza - Allegato
NL	Bijlage bij het Veiligheidsinformatieblad - Bijlage
NO	Vedlegg til Sikkerhedsdatablad - Tillegg
PL	Załącznik do Karta Charakterystyki - Załącznik
PT	Anexo à Ficha de Dados de Segurança - Anexo
RO	Anexa la Fia cu Date de Securitate - Anexa
RU	np110>K6He K nacnopT 5e3onaCHOCH - np110>K6He
SK	Priloha k Karta Bezpečnostných Údajov - Priloha
SN	Priloga k Varnostni List - Priloga
SV	Bilaga till Sakerhetsdatablad - Bilaga
TR	Güvenlik Veri Belgesi Ek - Ek
UK	Ao11amK 110 nacnopT 5eJneK* - Ao11amK
EN	ANNEX 1: TRADE NAMES AND PRODUCT CODES
BG	nPillnO:>KEHIIIIE 1:TbProBCKOTO HAIIMEHOBAMIIIIE III KOA(OBE) HA nPOAYKTA(IITE)
CS	PRILOHA 1: OBCHODNÍ NÁZEV A KÓD PRODUKTU
DA	BILAG 1: HANDELSNAVN OG PRODUKTKODE(R)
DE	ANHANG 1: HANDELSNAME UND PRODUKTCODE
EL	nAPAPTHMA 1:I:'HMA KATATEO'EN KAI KOLIKOI:(OI) nPOIONTOI:
ES	ANEXO 1: NOMBRE COMERCIAL Y CÓDIGO(S) DEL PRODUCTO
FI	LIITE 1: KAUPPANIMI JA TUOTEKODI(T)
FR	ANNEXE 1: NOM COMMERCIAL ET CODES PRODUIT
HU	MELLÉKLET 1: MÁRKANÉV ÉS TERMÉKKÓD(OK)
IT	ALLEGATO 1: DENOMINAZIONE COMMERCIALE E CODICI DEI PRODOTTI
NL	BIJLAGE 1: HANDELSNAAM EN PRODUKTCODE(S)
NO	TILLEGG 1: VAREMERKE OG PRODUKTKODE(R)
PL	ZAt\CZNIKU 1: ZNAK FIRMOWY I KOD(Y) PRODUKTU
PT	ANEXO 1: MARCA E CÓDIGO(S) DO PRODUTO
RO	ANEXA 1: MARCA ȘI COD(URI) PRODUS
RU	nPillnO:>KEHIIIIE 1:TOProBOEHAIIMEHOBAMIIIIE III KOA(bI)nPOAYKTA
SK	PRILOHA 1: OBCHODNÝ NÁZOV A KÓD VYROBKU
SN	PRIOLOGA 1: TRGOVSKOIME IN KODA(E) IZDELKA
SV	BILAGA 1: VARUMÄRKE OCH PRODUKTKOD(ER)
TR	EK 1: TİCARİİSMİ VE ÜRÜN KODU(LARI)
UK	AOAATOK 1: TOProBAHA3BA I KOA(iII)nPOAYKTY
EN	Trade name
BG	TbproscKOTO HaMeHosaHe
CS	Obchodní název
DA	Handelsnavn
DE	Handelsname
EL	l:μa KOTOTE8Ev
ES	Nombre comercial
FI	Kauppanimi
FR	Nom commercial
HU	Márkanév
IT	Denominazione commerciale
NL	Handelsnaam
NO	Varemerke
PL	Znak firmowy
PT	Nome comercial
RO	Denumire comercială
RU	Toprosoe HaMeHosaHe
SK	Obchodný názov
SN	Trgovsko ime
SV	Varumärke
TR	Ticari ismi
UK	Toprosa HaJsa
BE	Product Code(s)
BG	Ko11(ose) Ha npo11yKrn("Te)
CS	Kód produktu
DA	Produktkode(r)
DE	Produktcode
EL	KWOLKÓÇ(OI) TTPOIÓVTOÇ
ES	Código(s) del producto
FI	Tuotekoodi(t)
FR	Codes produit
HU	Tenmékkód(ok)
IT	Codici dei prodotti
NL	Productcode(s)
NO	Produktkode(r)
PL	Kod(y) produktu
PT	Código(s) do Produto
RO	Cod(uri) Produs
RU	KOA(bI) npo11yKTA
SK	Kód výrobku
SN	Koda(e) izdelka
SV	Produktkod(er)
TR	Ürün Kodu(ları)
UK	Ko11M nPOAYKTY

EN ANNEX 2: CONTACT DETAILS CUSTOMER SERVICE
 BG nP!!!nO>:KEHIIIIE 2: IIIH<l>OPMAI..jll51 3A KOHTAKT 05CnY>KBAHE HA Kn!!!EHTIII
 CS PRiLOHA 2: KONTAKTNI ÚDAJE SLUŽBY ZÁKAZNÍKŮM
 DA BILAG 2: KONTAKTOPLYSNINGER KUNDENSERVICE
 DE ANHANG 2: KONTAKTINFORMATIONEN KUNDENDIENST
 EL nAPAPTHMA 2: nAHPO<l>OPIEI: EnA<l>HI: E:::YnHPETHI:HI: nEAATQN
 ES ANEXO 2: INFORMACIÓN DE CONTACTO SERVICIO AL CLIENTE
 FI LIITE 2: YHTEYSTIEDOT ASIAKASPALVELU
 FR ANNEXE 2: COORDONNÉES SERVICE À LA CLIENTÈLE
 HU MELLÉKLET 2: ELÉRHETŐSÉGEI ÜGYFÉLSZOLGÁLAT
 IT ALLEGATO 2: INFORMAZIONI DI CONTATTO SERVIZIO CLIENTI
 NL BIJLAGE 2: CONTACTGEGEVENS KLANTENSERVICE
 NO TILLEGG 2: KONTAKTINFORMASJON KUNDESERVICE
 PL ZAŁĄCZNIK 2: INFORMACJE KONTAKTOWE OBSŁUGA KLIENTA
 PT ANEXO 2: INFORMAÇÕES DE CONTACTO SERVIÇO AO CLIENTE
 RO ANEXA 2: INFORMAȚIILE DE CONTACT SERVICIU CLIENTI
 RU nP!!!nO>:KEHIIIIE 2: KOHTAKTHA51 IIIH<l>OPMAI..jll51 05CnY>KIIIBAHIIIIE Kn!!!EHTOBT
 SK PRiLOHA 2: KONTAKTNÉ INFORMÁCIE ZÁKAZNÍCKY SERVIS
 SN PRiLOGA 2: KONTAKTNI PODATKI STORITEV ZA STRANKE
 SV BILAGA 2: KONTAKTINFORMATION KUND TJÄNST
 TR EK 2: İLETİŞİM BİLGİLERİ MÜŞTERİ HİZMETLERİNE
 UK AOAATOK 2: KOHTAKTHA IH<l>OPMAI..j51 05cnYroBYBAHH51 KnIE:HTIB

EN Country
 BG CTpaHa
 CS Zemé
 DA Land
 DE Land
 EL Xwpa
 ES País
 FI Maa
 FR Pays
 HU Ország
 IT Paese
 NL Land
 NO Land
 PL Kraj
 PT Pais
 RO Tara
 RU CTpaHa
 SK Krajina
 SN Dr:Zava
 SV Land
 TR Ülke
 UK KpaiHa

EN Contact details
 BG IIIH<l>opMa""Ja KOHTaKT
 CS Kontaktni udaje
 DA Kontaktoplysninger
 DE Kontaktinformationen
 EL n->.pocpopiEç rnacpç
 ES Infomaciòn de contacta
 FI Yhteystiedot
 FR Coordonnées
 HU Elérhetőségek
 IT Informazioni di contatto
 NL Contactinformatie
 NO Kontaktinformasjon
 PL Informacje kontaktowe
 PT Informações de contacta
 RO InformaȚiile de contact
 RU KoHTaKTHa:i HQ:>opMaL..lfl
 SK Kontaktné informácie
 SN Kontaktni podatki
 SV Kontaktinformation
 TR İletim bilgileri
 UK KoHTaKTHa iHQ:>opMaL..lfl